

Site Natura 2000 « Rivière Laita, Pointe du Talud, étangs du Loc'h et de Lannéec »

## COMPTE RENDU DE REUNION Vendredi 1 février 2008

### Groupe de travail « Rivière Laita » n°3

Le 1 février 2008, s'est tenue en mairie de Clohars-Carnoët sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques LEIZE, 1<sup>er</sup> adjoint de la mairie de Clohars-Carnoët, la troisième réunion du groupe de travail « Rivière Laita ». Le présent compte rendu est accompagné de la présentation power-point et ne précisera que les remarques des participants. Suivra un premier jet du document d'objectifs qui détaillera les informations relatives aux habitats et aux espèces d'intérêt communautaire présentées lors de cette réunion.

#### Etaient présents :

Jean-Jacques LEIZE	: 1 <sup>er</sup> adjoint-Mairie de Clohars-Carnoët
Jean-Pierre FENELON	: Maire-Adjoint à l'Environnement – Commune de Guidel
Guy LE DELLIOU	: Mairie de Guidel – Services Techniques
Marc BIGOT	: Comité local des pêches de Concarneau
Michel DAVAÏC	: ONEMA – Brigade du Finistère
Jean-Pierre CARDON	: Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques du Morbihan (FDPPMA 56)
Anne-Laure CAUDAL	: FDPPMA 56
Jean-Pierre PICHARD	: Fédération Départementale des Chasseurs du Morbihan
Frank SIMONNET	: Groupe Mammalogique Breton
Mithé GOYON	: Association la Vallée Verte de Clohars-Carnoët
Dominique JULOUX	: Association la Vallée Verte de Clohars-Carnoët
Pierre PHELIPOT	: Association ABPM
Serge ANNE	: Association Eau et Rivières de Bretagne
Martine DAVOUST	: Association Bretagne Vivante
Daniel ESVAN	: Association Bretagne Vivante
Daniel CHICOUENE	: Association Bretagne Vivante
Annie BOUDIC	: Association « Nature au Fil »
Michel COLLIN	: Breiz Insectarium
Florian MICHELET	: Cap l'Orient – Service Environnement et Développement Durable
Typhaine DELATOUCHE	: Cap l'Orient – Chargée de mission Natura 2000

#### Absents excusés :

Jean-Paul AUCHER	: Président du Comité de Pilotage du site Natura 2000 Vice-Président chargé des Espaces Naturels – Cap l'Orient
------------------	--

## 1. Introduction

Les participants se présentent.

**Jean-Jacques LEIZE** introduit la réunion du groupe de travail et remercie l'ensemble des participants de leur présence.

La réunion sera suivie directement par le GT4 concernant les espèces végétales et les habitats d'intérêt communautaires.

**Typhaine DELATOUCHE** présente l'état actuel des connaissances sur les espèces animales de la Laita, les objectifs de Natura 2000, le cadre réglementaire, et le contenu du DOCOB (C.F présentation power-point).

## **2. Nautisme et préservation de l'estuaire**

**Jean-Jacques LEIZE** insiste sur l'importance de préserver ce site remarquable qu'est la Laïta et évoque les problèmes que pourraient induire les projets portuaires sur la Commune de Guidel. Il rappelle que le SIVU a décidé de stopper l'augmentation du nombre de mouillages dans la Laïta car le site arrive à une saturation de l'espace terrestre et maritime. De plus les mouillages forains qui se libéreront ne seront pas renouvelés.

**Jean-Pierre FENELON** rappelle que l'aménagement du port de Guidel relève de la compétence de la Communauté d'Agglomération du Pays de Lorient (Cap l'Orient).

**Typhaine DELATOUCHE** explique que le projet prévoit le doublement de la capacité actuelle du port et que cette question sera traitée mardi prochain lors du groupe de travail n°5 concernant les usages dans l'estuaire.

## **3. Exigences de la loutre d'Europe**

La loutre d'Europe a pour exigences de la ressource alimentaire, une bonne qualité de l'eau et de la tranquillité. Le site présente un fort potentiel pour l'espèce.

**Frank SIMMONNET** réalise actuellement une étude sur la loutre d'Europe sur l'ensemble du site Natura 2000. Il précise que les anses en eau douce présentent un grand intérêt pour la loutre pour le dessalage de sa fourrure et en termes de potentialité de gîtes. Dans certains cas, il est intéressant de réfléchir à l'aménagement de zones tranquilles pour l'espèce. Sur ce site, il n'y a pas de menaces aujourd'hui. Le problème majeur pour l'espèce reste les risques de collisions routières.

**Typhaine DELATOUCHE** rappelle que les anses et les étangs ne sont pas dans le périmètre du site Natura 2000. Les menaces potentielles pour l'espèce sont la fermeture du milieu, leur discontinuité, le manque de gestion des cours d'eau défavorable à la ressource piscicole, les confusions lors du piégeage (de moins en moins vrai).

**Jean-Pierre PICHARD** précise que seul les pièges capturant les animaux vivants sont autorisés. Les collets sont interdits car ils tuent l'animal.

**Frank SIMMONNET** confirme que la majorité des piégeurs savent identifier une loutre.

**Typhaine DELATOUCHE** précise que le vison d'Europe a par ailleurs beaucoup souffert de la confusion avec le vison d'Amérique lors du piégeage.

**Frank SIMMONNET** évoque le problème des PCB qui peuvent entraîner des problèmes graves chez les mammifères : cancers, perturbations du système immunitaire et des fonctions de reproduction. La concentration de PCB a été observée dans les tissus de la loutre même si aujourd'hui on ne connaît que les impacts potentiels des PCB sur l'espèce. Les informations sur le PCB de la Laïta sont peu précises.

**Typhaine DELATOUCHE** rappelle que les questions relatives à la qualité de l'eau seront traitées dans le cadre du SAGE.

**Daniel ESVAN** évoque le problème des chiens errants.

**Frank SIMMONNET** explique que l'espèce a naturellement un faible taux de reproduction et donc la population a une dynamique très limitée. Il arrive également qu'un mâle tue des loutrons. Aujourd'hui la menace majeure pour l'espèce est la collision routière. Un chien errant peut en blessant une loutre perturber son équilibre énergétique très fragile et l'handicaper fortement.

L'objectif est de maintenir la population et de réduire les risques de collision avec des véhicules en aménageant certains ouvrages à risques (se fixer un objectif chiffré d'ouvrages à aménager). La fermeture des milieux n'est pas véritablement un problème pour l'espèce tant que ses ressources alimentaires ne sont pas menacées.

**Anne SERGE** demande des précisions sur le régime alimentaire.

**Frank SIMMONNET** précise que la loutre capture les poissons les plus abondants et les plus faciles à attraper (chabot, truite, anguille...), des batraciens (proie secondaire importante lors de leur période de reproduction), écrevisse américaine. Et de façon plus marginale des rongeurs, oiseaux, invertébrés. Son régime alimentaire varie en fonction des opportunités. Elle fait son gîte dans les cavités, dans les berges, entre les racines des arbres, dans des infractuosités rocheuses, dans les roselières. Il existe différents types de gîtes : diurnes, catiches, gîtes d'élevage des jeunes. Il précise qu'il n'y a pas de méthode permettant de dénombrer les individus sur un site sauf de réaliser des analyses génétiques longues et coûteuses sur les épreintes trouvées. En moyenne, une loutre utilise 10 à 20 km de cours d'eau pour un mâle. La loutre utilise plusieurs gîte en fonction de sa localisation.

#### **4. Chiroptères**

Le murin de Bechstein pourrait être présent dans la forêt de Carnoët. Toutes les chauves-souris ne mangent pas les mêmes espèces d'insectes. Le Grand Rhinolophe prédate plutôt des grosses espèces. Les traitements anti parasitaires des animaux d'élevage se retrouvent dans leur déjection et déstabilisent la chaîne alimentaire coprophage et indirectement les chauves-souris. Concernant les chauves-souris, la notion de corridor écologique est très importante. Elles se repèrent par ultrasons.

**Frank SIMMONNET** précise que le murin de Daubenton et la barbastelle peuvent loger dans les fissures des ponts en pierre.

**Michel COLLIN** demande quel est le prédateur des chauves-souris. Comment se régule cette espèce ?

**Frank SIMMONNET** explique que la population de Grand Rhinolophe a régressée de 50% depuis ces dernières années. Des nichoirs à chauves-souris peuvent être installés sur les nouvelles habitations. La sensibilisation sur les pratiques de jardinage est également favorable aux chauves-souris.

**Jean MANELPHE** explique que le Syndicat du Scorff a posé deux grilles de protection de gîte à chauve-souris. L'action a été financée à 80% par l'Etat. Ceci n'est possible que lorsque les gîtes sont intégrés au périmètre du site Natura 2000. Le Conseil Général du Morbihan pourra également financer ce genre d'aménagement prochainement.

**Daniel ESVAN** précise que beaucoup de choses peuvent être envisagées s'il l'on étend le périmètre du site Natura 2000 : préservation des arbres creux...

**Frank SIMMONNET** précise qu'il est intéressant de préserver des essaims d'arbres creux.

**Jean MANELPHE** explique que sur le Scorff les arbres creux ont un diamètre inférieur à la règle fixée dans le cadre de Natura 2000.

#### **5. Espèces piscicoles**

Peu de données précises sur la Laïta, peuplements satisfaisants en amont.  
Sur la Laïta 5 ouvrages peuvent poser problème à la migration des poissons migrateurs.

**Anne-Laure CAUDAL** explique qu'il faut connaître les potentialités des cours d'eau pour évaluer l'intérêt de l'aménagement d'un obstacle. Sur la Laïta, il y a un bon fonctionnement global puisqu'il y a beaucoup d'individus dénombrés en amont.

**Michel DAVAIC** précise que la pêche au filet est interdite pour le saumon mais pas pour les autres espèces.

**Marc BIGOT** précise que la pêche à la lamproie est soumise à licence.

**Pierre PHELIPOT** explique que le dépôt de sédiments dans un cours d'eau est très défavorable aux frayères à saumon.

Daniel **ESVAN** précise qu'il y a des frayères à lançons dans l'estuaire et que la cartographie des habitats piscicoles et des potentiels de reproduction existe.

## **6. *Lucane cerf-volant***

Michel **COLIN** précise qu'il existe 4 espèces de lucane. Il indique que si la larve du lucane est xylophage l'adulte est frugivore.

On s'attachera aux espèces de la directive « Habitat, Faune, Flore ».

## **7. *Conclusion***

Monsieur **LEIZE** remercie les participants et les invite à participer aux prochains groupes de travail.